

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. DUBOSSE, JAVAUD, GODFROY, et M<sup>lle</sup> NIVERLET, libraires à Saumur.

**JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.**

ABONNEMENTS.

Saumur. par la poste.  
Un an. . . 18f. » 24f. «  
Six mois. . 10 » 15 «  
Trois mois. 5 25 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 5, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements *demandés*, — *acceptés*, — ou *continus*, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

On lit dans la *Gazette de Voss*, du 25 août :

La prise de Bomarsund est un fait d'une haute importance, parce qu'il a eu lieu sous les yeux de la flotte russe, qui n'a su rien faire de mieux que de rester cachée derrière les batteries de Cronstad; elle est importante, parce qu'elle est destinée à exercer une influence puissante sur les Finlandais et les Suédois. Les quatre conditions de paix sont indépendantes des opérations militaires et n'empêcheront pas les poursuites des hostilités. Cette conduite est d'accord en tout point avec le droit des gens. C'est à tort qu'on cherche à dire le contraire; les efforts du parti russe ne peuvent avoir qu'un résultat: c'est de prolonger une crise qu'il est des intérêts de l'Allemagne de conjurer par tous les moyens en son pouvoir.

On lit dans la feuille hebdomadaire prussienne du 20 août :

La Prusse a, par son traité du 20 avril, contracté envers l'Autriche et l'Europe des obligations qui ne sont pas détruites par l'évacuation des Principautés; elle doit, en défendant l'intégrité de la Turquie, contribuer au maintien de l'équilibre européen, menacé par la Russie, et chercher à le fixer, en s'entendant avec les trois autres puissances sur les garanties propres à amener ce résultat. Ses intérêts l'exigent, et elle ne peut oublier que ces intérêts ne sont pas seulement en Orient, mais aussi dans le Nord. Cette politique est celle qui lui convient, et elle ne peut faiblir à sa mission comme grande puissance. — Havas.

L'*Indépendance belge* publie un article du *Journal de Saint-Petersbourg*, en date du 8/20 août, qui répond aux critiques du *Journal des Débats*, sur les opérations des armées russes depuis le commencement de la guerre. Nous remarquons dans cet article le passage suivant de nature à éclairer ceux qui persistent à croire que l'occupation autrichienne des Principautés a lieu d'accord avec la Russie.

« Le gouvernement impérial était en droit d'espérer que la modération de ses actes, comme la loyauté de ses intentions, seraient appréciées par le cabinet de Vienne. C'est dans cette persuasion qu'il a agi depuis le commencement de la présente crise. L'attitude prise en dernier lieu par l'Autriche, en

rendant intenable pour nos armées une position stratégique qu'elles avaient prises avec confiance, les a obligées à un mouvement de concentration qu'elles viennent d'exécuter, et aujourd'hui qu'elles sont rentrées sur notre territoire, le gouvernement autrichien, libre de toute préoccupation, se trouve sans doute en mesure de faire respecter par les alliés du Sultan, les principes d'indépendance de la Turquie et d'intégrité de l'Empire ottoman, posés par les conférences de Vienne. »

Le *Journal de Dresde* annonce que, d'après des lettres particulières de Saint-Petersbourg, il est hors de doute que le cabinet de Saint-Petersbourg n'acceptera pas les propositions contenues dans la note du 22 juillet, du gouvernement français, et qu'on peut s'attendre, sous peu, à la réponse déclinatoire du cabinet russe.

On nous écrit de Berlin, le 26 août :

D'après des renseignements dignes de foi, provenant de l'entourage immédiat du Roi, à Putbus, les dispositions royales auraient tourné décidément en faveur de l'alliance avec l'Autriche et les puissances occidentales. On prétend que des articles, qui paraîtront probablement dans la *Correspondance prussienne*, feront connaître publiquement cette tendance nouvelle. — Havas.

D'après des renseignements reçus par la *Gazette de Spéner*, des négociations se poursuivaient activement à Stockholm, entre la Suède et les représentants des puissances occidentales, et ces négociations seraient sur le point d'arriver à une conclusion. La Suède accèderait au traité d'alliance offensive et défensive conclu entre la France et l'Angleterre; elle fournirait une armée de 50,000 hommes, pour coopérer à la conquête de la Finlande qui lui serait garantie, elle mettrait sa flotte à la disposition des puissances occidentales, et l'Angleterre concluerait, avec elle, un traité de subsides. — Havas.

## THÉÂTRE DE LA GUERRE.

D'après le *Courrier de Marseille*, du 27, les renseignements les plus exacts n'évaluent pas à plus de 1,800 les victimes de l'épidémie dans les rangs de notre armée, à Varna. Ce chiffre, déjà si regrettable, est loin cependant d'être proportionné aux fa-

tales influences qui ont compromis la santé de nos troupes.

C'est le 10, au soir, que le feu s'est déclaré à Varna, dans la boutique d'un liquoriste grec, qui a imprudemment approché une lampe d'un tonneau contenant de l'alcool. Les flammes se sont aussitôt répandues avec rapidité dans les quartiers qui n'offrent que trop d'aliments à l'incendie. — Havas.

On écrit de Galatz, le 14 août, qu'une des causes de la lenteur de la retraite des Russes, est la masse des malades qu'ils sont obligés de transporter avec eux. Il n'y avait pas moins de 60,000 malades dans les hôpitaux et ambulances, quand la retraite a commencé: des milliers de malades meurent pendant le transport et on les enterre immédiatement sur la route. — Havas.

Vienne, 23 août.

Voici un ordre du jour russe qui a été lu, le 13, à la garnison d'Odessa :

« S. M. le Czar a ordonné, dans sa haute sagesse, aux troupes qui étaient entrées en Moldavie et en Valachie de se retirer de ces provinces et de se tourner du côté où le danger est plus grand. Pour protéger les Principautés contre une invasion des Turcs, l'ancien allié de S. M. le Czar s'est engagé à les occuper en attendant. Ici, vous aurez à combattre un nouvel ennemi qui a l'intention coupable de nous attaquer dans notre propre pays. Cet ennemi a été, à plusieurs reprises, déjà battu et vaincu par nos valeureux pères. — S. M. le Czar attend de vous la même chose. Vous vaincrez et abattrez l'ennemi par votre bravoure et votre discipline. Ce nouvel ennemi est plus habile, plus courageux et mieux conduit que le Turc, mais votre courage et votre force peuvent vaincre aussi cet ennemi, comme vos pères l'ont prouvé plusieurs fois. Rappelez-vous, en combattant ces Français, la glorieuse année de 1812, où le Père-Céleste aussi a fait marcher ses phalanges contre ces hommes impies et coupables et les a tous fait fondre dans la glace. »  
(Lloyd de Vienne.)

On nous écrit de Varna, le 12 août : Les Russes continuent leur mouvement de retraite, et rien n'indique encore d'une manière précise les positions qu'ils comptent prendre pour faire face au danger qui les menace désormais sur leur frontière de Bessarabie. On attend incessamment l'arrivée de

## FEUILLETON

## LE LIEUTENANT ROCQUEVERT.

(Suite.)

Sur ce geste et sur cet engagement, le caporal sortit, non sans trébucher, trouvant moyen, grâce aux festons de sa marche, de rendre trop étroite la grande porte qui donnait sur la cuisine.

Quant à Rocquevert, il retomba sur sa chaise, les bras pendants, le corps affaissé, la figure défaite, le regard fixe. Les désolantes réflexions dans lesquelles il était abymé faisaient ressembler son âme bouleversée à ces terrains sauvages et anfractueux, où le gouffre tient à la montagne, où un abyme se creuse au pied de toute crête, et comme il n'y a pas de degrés dans un précipice, sa pensée se brisait dans ces ressauts et dans ces chutes, tantôt élevée aux splendeurs de la joie par les paroles et la rencontre de Sylvanire, tantôt précipitée dans les angoisses du désespoir et de la jalousie par la révélation du caporal.

Noyé dans ces affligeantes idées, Rocquevert ne songeait qu'à son malheur. Il était pour ainsi dire engourdi dans sa méditation. Il fallut que sa lampe menaçât de s'éteindre pour qu'il prit garde au temps qui devait s'être écoulé depuis qu'il était assis à la même place. Il se retourna et vit sur un banc derrière lui un garçon d'auberge qui s'était endormi tenant une clé et un bougeoir.

Rocquevert comprit que, fatigué de l'attendre, le valet avait pris le sage parti de rouler.

— Il est bien heureux, celui-là ! soupira-t-il, en contemplant la béate quiétude du valet, tandis que moi !...

Rocquevert réveilla le domestique et se fit conduire dans la chambre qui lui était destinée. L'officier se coucha, éteignit la lumière, ferma les yeux, mais il ne dormit pas. Sa jalousie combinée avec son désespoir était son épée de chevet, et il n'était pas plus commode de s'endormir dessus que si, au lieu d'être une figure de rhétorique, c'eût été une épée véritable.

Nonobstant, de guerre lasse, Rocquevert finit par sommeiller un peu vers le matin. Et s'il n'avait pas lieu d'être satisfait de la réalité, il s'en trouva dédommagé par un rêve. Songe propice qui lui fit entrevoir une chapelle resplendissante, et, sur les degrés de l'autel, Sylvanire, une couronne de mariée au front, se tenant à genoux à côté d'un bel officier qui n'était autre que Rocquevert lui-même.

Les rayons d'un éblouissant soleil pénétrèrent dans la chambre de l'officier en même temps qu'un cavalier d'un certain âge, mais avec cette différence que le soleil était entré par la fenêtre, et que notre homme s'était introduit par la porte.

Au bruit que fit ce dernier, Rocquevert s'agita dans son lit; mais, encore sous l'impression du rêve, et ouvrant plutôt la bouche que les yeux, il soupira ces mots :

— Voilà le plus beau jour de ma vie !

Aussitôt il secoua la tête, comme un plongeur qui sort de l'eau, ouvrit ses yeux qu'il frotta du revers de sa main, et, après quelques élargissements, parvint à soutenir l'éclat de la lumière et à reconnaître le visiteur matinal qui se tenait à côté de son lit. C'était, nous l'avons dit, un cavalier long et sec, dont la figure n'était pas plus large que l'envergure de deux moustaches grises contournées en forme de croissant; des sourcils de même couleur, et à peu près de même façon, ombrageaient un œil astucieux qui pétillait de malice. Ce personnage était vêtu à l'ancienne mode : bottes jaunes à éperons recourbés, chausses étroites, sur lesquelles resplendissaient des rubans couleur de feu, attristés par un long usage; par dessus un pourpoint de brocatelle, rehaussé moins de quelques parfilures d'argent que de fine graisse; ce vêtement était heureusement recouvert d'un collet de velours à passements.

— Ah ! c'est vous, chevalier de Vagnac, s'écria Rocquevert en s'essayant sur son lit ?

— Moi-même, mon cher lieutenant, reprit le Gascon d'un air révérencieux. Il faut bien aller chercher qui vous évite.

— Je ne vous évite pas, chevalier, mais je vois que vous me cherchez.

— Certainement, que je vous cherche, je m'en flatte; qui plus est, je vous trouve et je m'en félicite.



Dervisch-Pacha, que la Porte a désigné pour représenter, en qualité de commissaire, l'autorité dans les principautés. Tout ce que l'on sait des antécédents de ce fonctionnaire inspirent une grande confiance dans ses intentions et ses capacités administratives. L'incendie qui a éclaté dans la nuit du 10 au 11 n'a causé que des pertes sans importance, qui ne sauraient avoir aucune influence sur les opérations des armées alliées. L'intensité de l'épidémie a considérablement diminué, et les cas devenus rares, sont généralement suivis d'une prompt guérison. — Havas.

Une dépêche de Varna, venue par Routschouk, mande qu'à la date du 20 août la flotte alliée n'avait pas encore fait de mouvement, mais que tout était disposé pour qu'on pût partir à chaque instant.

On écrit de Constantinople, le 15 août :

« Toute la semaine a été employée à compléter le matériel de siège, les munitions et les approvisionnements de l'armée. Les frégates à vapeur entrées pour réparation à l'arsenal en sont déjà sorties. Le *Charlemagne* a pris à son bord un grand nombre de canons et de mortiers de gros calibres : on a trouvé dans les magasins de l'artillerie un matériel suffisant pour établir un bon parc de siège. — Le reste des chalands construits à l'Amirauté a été livré et doit arriver en ce moment à Varna. Le port a présenté tous ces jours-ci une activité prodigieuse.

» On évalue à plus de 600 voiles le nombre des bâtiments réunis en ce moment sur la côte occidentale de la mer Noire.

» Les hôpitaux sont tous préparés pour recevoir les premières victimes de la grande lutte qui va s'ouvrir. Une commission a été nommée pour rechercher le long du Bosphore les maisons qui pourraient être converties en hôpitaux pour l'armée française. Les blessés trouvent là un air excellent. — Havas.

Marseille, lundi soir, 28 août.

« L'*Euphrate*, paquebot des Messageries impériales apporte des nouvelles de Constantinople jusqu'à la date du 20.

» Le *Journal de Constantinople* dit que Dervisch-Pacha est parti le 17 août pour Bucharest où il invitera le prince Stir-Bey à reprendre ses fonctions d'hospodar de la Valachie. Pareille invitation sera faite ultérieurement au prince Ghika, hospodar de la Moldavie.

» Le même journal confirme la nouvelle de la défaite de Sélim-Pacha, en Asie, le 29 juillet; à la suite de cette bataille les Russes ont occupé Bayazid. Sélim-Pacha a été destitué.

» Le 7 août, une grande bataille a été livrée devant Kars. Les Turcs qui avaient attaqué le camp retranché de Youraouk-Dero, enfoncèrent d'abord l'aile droite de l'armée russe, mais une charge générale de la cavalerie moscovite obligea bientôt l'infanterie ottomane à se replier, ce qu'elle fit d'ailleurs, dans le meilleur ordre, Hassan-Pacha a été tué, Mustapha a été blessé et trois généraux russes ont été mis hors de combat.

» La perte totale des deux armées a été, dans cette journée de 5,000 hommes. Andronikoff et Mustapha-Pacha sont restés en présence. La victoire est encore incertaine.

Tout en écoutant cela, Rocquevert avait passé son haut-de-chausses et mis ses bottes. A ces derniers mots, il ne put s'empêcher de détourner la tête et de regarder son interlocuteur pour voir s'il parlait sérieusement.

— Ah ça! chevalier, lui dit-il, au fait, sans ambages, vous n'êtes pas venu ici sans un motif; quel est-il, je vous prie?

— J'en ai plusieurs, répondit Vagnac; d'abord, le premier comme le plus impérieux, c'est celui de vous voir.

Rocquevert ne put se tenir de croiser les bras et de considérer fixement le Gascon, afin de lui dire, par ce geste muet : — Vous moquez-vous de moi?

Le chevalier ne se déconcerta pas; il essaya sans broncher la mousquetade de ce regard; il avait même l'air pénétré, la pose recueillie.

— Certes, mon cher Rocquevert, ajouta-t-il, permis à vous, dans votre modestie, de trouver ce motif étrange; je le tiens, moi, pour être naturel. Que diable! on n'a pas couché sous le même toit, on n'a pas mangé à la même table, fût-ce un seul jour ou une seule nuit, avec un gentilhomme de votre sorte, qu'on ne soit curieux de le revoir et de lui faire ses civilités.

Ce fut au tour de Rocquevert à s'incliner devant ce visiteur, à le remercier de sa démarche, attribuant ce qu'il y avait d'outré dans cette politesse à l'hyperbole si familière aux hommes du Midi.

» Le patriarche grec a adressé une circulaire à ses corégionnaires afin de les inviter à user de bienveillance envers les troupes alliées. — Havas.

#### INTÉRIEUR.

Par décret impérial du 28 août, le général de division, comte Baraguey-d'Hilliers (Achille), commandant en chef le corps expéditionnaire de la Baltique, est élevé à la dignité de maréchal de France. — Havas.

#### EXTÉRIEUR.

ESPAGNE — Madrid 26 août.

« La *Gazette de Madrid* publie un exposé de la situation du trésor.

» Une réunion des capitalistes, sous la présidence d'Espartero, a accordé au gouvernement, un emprunt de 56 millions de réaux sur les caisses de l'île de Cuba.

Une dépêche de Bayonne annonce que la reine Christine est partie hier lundi, à 7 heures du soir, de Madrid, se dirigeant vers Lisbonne. Son départ n'aurait pas été inouï.

BELGIQUE. — Il était question depuis quelque temps, dans les journaux de Bruxelles, de la retraite prochaine du ministère Belge. Ces prévisions se sont réalisées.

L'*Emancipation* nous l'apprend en ces termes :

« Tous les membres du cabinet belge ont envoyé vendredi leur démission au roi, qui était attendu hier soir à Bruxelles, de retour d'Ostende.

» Voici ce que nous croyons pouvoir dire à ce sujet :

» Mardi dernier, MM. Liedts et Piercot sont revenus d'Ostende, pour assister à un Conseil de ministres, dans lequel la démission éventuelle du Cabinet a été assez vivement discutée. MM. Liedts est retourné ensuite à Ostende. M. Piercot est resté à Bruxelles.

» Vendredi matin, M. H. de Brouckère, ministre des affaires étrangères, a convoqué tous ses collègues à un nouveau conseil, qui a été tenu dans l'après-dînée. M. H. de Brouckère a insisté sur la nécessité d'une retraite immédiate et collective. Cet avis a prévalu, et, le soir même, tous les ministres ont adressé leur démission à Sa Majesté.

» L'Association libérale a atteint son but; elle a largement contribué à la chute d'un cabinet dont le seul crime à son égard était de repousser le joug qu'elle voulait lui imposer. Ce cabinet a eu le courage de s'y soustraire, mais il n'a pas eu celui d'affronter l'opposition parlementaire dont il était menacé.

» Nous n'ignorons pas que MM. les ministres expliquent autrement leur retraite et qu'ils en donnent des raisons moins inconstitutionnelles. L'heure de discuter ces raisons n'a pas sonné; mais nous tenons pour certain que plusieurs d'entre eux se retiennent devant les attaques de la gauche et non devant les difficultés qu'on aurait suscitées à leur politique intérieure ou extérieure.

» La gauche modérée se trouvant absorbée depuis quelques jours par le parti des sept, et MM. Frère et Verhagen ayant habilement ramené sous leur drapeau les forces libérales de toutes nuances, le Mi-

nistère s'est cru trop faible pour comparaître devant la représentation nationale. Nous croyons que ses alarmes étaient inopportunes, mais nous tenons à constater le véritable motif de sa démission.

» On parle d'une prochaine convocation des Chambres. Elle n'aura lieu, pensons-nous, que dans le cas où le cabinet resterait aux affaires.

Cette nouvelle est confirmée par la feuille ministérielle *l'Indépendance*, qui, après avoir dit simplement : « Le Ministère se retire, » reproduit les premiers paragraphes de l'article de l'*Emancipation*.

CHINE. — Nous avons des lettres de Hong-Kong du 21 mai 1854. Nos correspondants persistent à croire que les insurgés chinois finiront par succomber sous les forces de l'Empereur, et ils remarquent que tout ce qu'on avait appris à Hong-Kong depuis leurs précédentes lettres tend à les confirmer dans cette opinion. On leur écrivait de Chang-Hai, par exemple, que les rebelles campés auprès de cette ville ne pourraient plus tenir longtemps et que tout le monde s'accordait à le reconnaître, bien qu'ils fussent soutenus sous main par des Européens. Bien des personnes que l'espérance de voir le commerce et la religion affranchis avait dans le principe rendus favorables aux insurgés, reviennent maintenant à d'autres sentiments et regrettent qu'on n'ait pas suivi la politique indiquée par un homme qui a laissé en Chine de précieux souvenirs et qui proposait aux Européens de faire alliance avec l'Empereur en demandant, en retour des secours qu'on lui aurait fournis, la liberté de religion et de plus grandes facilités pour le commerce. Néanmoins, comme nous venons de le dire, les insurgés de Chang-Hai ont encore des sympathies et trouvent un appui efficace dans une partie des Européens. On écrivait à nos correspondants qu'on avait vu, le 8 mai, des Américains entrer dans la ville, bras de dessus bras de dessous, avec les chefs de ces rebelles, qu'on ne désigne plus à Chang-Hai que sous le nom de rouges. Ils portent d'ordinaire des vêtements de couleurs et une longue chevelure, bien qu'ils aient conservé la queue. On les laisse aller librement dans le quartier européen, où ils n'est pas permis aux impériaux de paraître.

Le procureur des Jésuites de Chang-Hai avait demandé aux chefs rouges ou rebelles un dédommagement pour une chapelle détruite et plusieurs objets d'église volés. Le dédommagement avait été promis, mais le 7 mai un de ces chefs écrivit au R. P. procureur qu'il ne voulait rien accorder, et que de plus il lui interdisait l'entrée de la ville. Dans sa forme la lettre était loin d'être parlementaire. Cette affaire peut devenir très-grave, car il n'est pas probable que le représentant de la France à Chang-Hai veuille souffrir patiemment une telle insolence.

Les correspondants nous révèlent diverses inexactitudes dans les récits qui leur sont revenus par les journaux de France sur les affaires de la Chine. Ainsi on a dit que l'insurrection s'étendait dans toutes les parties de l'empire. Or, à la date des nouvelles parvenues à Hong-Kong, le 21 mai, il n'y avait encore que quatre provinces exposées à la fureur des rebelles, savoir le Kouang-Si, le Honnan et Houpe, le Tché-Kiong et le Chau-Tong. — Barriar.

(Univers).

— Je suis touché, monsieur le chevalier, de ce témoignage amical, dit Rocquevert, et je vous suis gré de m'avoir exprimé le premier ce motif, qui n'est pas le seul, dites-vous.

— Non, Monsieur, répartit le chevalier, mais celui-là me concernait, et vous savez le proverbe : *Charité bien ordonnée...* Je suis, en outre, l'envoyé de M. de Sonningen.

— Ah! nous y voilà enfin! dit à part lui l'officier.

— Oui, mon cher Monsieur, poursuivit Vagnac, mon illustre ami, M. le baron n'a pas été plus tôt instruit que vous étiez dans ces parages, qu'il s'est écrié : Quoi! M. Rocquevert serait ici, et il irait prendre résidence dans une misérable auberge! Nous ne saurions le souffrir! Un homme de sa qualité, un personnage de son mérite, à sa place gardée au château! Chevalier, allez de ma part le prier de venir céans. Nous l'attendons.... Point d'excuse, point de défaite; il me faut le lieutenant de gré ou de force.

Rocquevert crut alors comprendre la véritable cause de la visite matinale du chevalier. Il s'imagina que sans doute le gouverneur de Picquigny avait reçu de l'armée ordre de le retenir dans sa forteresse, et qu'en homme qui sait son monde, M. de Sonningen avait mis des formes dans cette sorte d'arrestation. Pourtant l'obséquiosité du mandataire déroutait Rocquevert; il ne pouvait croire qu'on pût allier tant de formes galantes à une mission qui

ne l'était guère. Mais cette considération n'était pas assez puissante pour le faire changer d'idée. A cette époque, on se plaisait à reconnaître l'urbanité des gens de police, et Rocquevert avait entendu souvent plaisanter sur la civilité des manières et du langage des exempts chargés d'exécuter les lettres de cachet. L'exempt s'approchait doucement de l'homme désigné par la lettre, lui parlait chapeau bas, à l'oreille, et ployant les épaules : — Je suis au désespoir, Monsieur, mais j'ai un ordre, Monsieur, qui vous arrête, Monsieur, de par le roi, Monsieur. — Moi, Monsieur? — Vous-même, Monsieur. — Tel était le cérémonial et le formulaire de ces exploits. Or, Rocquevert n'était-il pas fondé à croire qu'un chevalier gascon pouvait bien, dans une expédition analogue, déployer une galanterie plus raffinée qu'un exempt?

L'officier chercha pourtant à s'excuser, moins pour résister que pour mettre à découvert la rigueur d'un ordre qu'on lui dérobaît sous les charmes apparents d'une gracieuse invitation.

— Veuillez, dit-il à Vagnac, remercier très-humblement M. le gouverneur et lui faire mes baise-mains. Pour moi, je ne puis me rendre à ses désirs, mon intention étant de partir dans une heure.

— Oh! que non, objecta le chevalier, vous lui présenterez vos remerciements et vos excuses vous-même... Je ne vous lâche pas ainsi; je vous tiens et vous m'appartenez. J'aimerais mieux ne jamais rentrer au château que d'y



FAITS DIVERS.

Une découverte d'un haut intérêt pour les sciences mécaniques, vient, nous assure-t-on, d'être constatée à l'exposition des produits de l'industrie nationale à Bordeaux. Il s'agit d'une petite machine à vapeur de la force de quatre à six chevaux, qui contient l'application d'un nouveau système de distribution, d'une simplicité et d'une puissance remarquables et qui procure une économie capitale sur l'emploi du combustible. Cette découverte est due aux recherches incessantes d'un jeune mécanicien, récemment établi à Bordeaux, M. Eugène Maldant, qui, après un travail long et persévérant, est parvenu à résoudre un problème qui était l'objet des recherches des hommes les plus intelligents de nos contrées manufacturières, celui de supprimer l'excès de pression de la vapeur sur les tiroirs de la distribution des machines, et d'économiser toute la vapeur qui est ordinairement perdue par les conduits d'introduction des cylindres. L'application de M. Maldant est aussi simple que rationnelle. La petite machine qui révèle cette découverte est construite de manière à parler aux yeux et à l'intelligence; le mystère, qui, dans les autres machines, enveloppe toujours le jeu caché des tiroirs, est ici complètement dévoilé, et, dans la distribution de M. E. Maldant, le tiroir est lui-même visible à l'extérieur; dans la machine, on le voit glisser régulièrement et sans efforts sur la table des lumières. Nous avons appris et nous constaterons avec plaisir, que cette petite machine, avant d'être envoyée à l'exposition, a fonctionné régulièrement, pendant un mois, dans les ateliers de MM. Maldant et C<sup>ie</sup>, où elle a été appréciée par les hommes les plus compétents, qui ont facilement reconnu qu'elle comportait le perfectionnement le plus complet qui ait été appliqué aux machines à vapeur, depuis leur origine. Une commission, déléguée spécialement pour constater la marche régulière de cette belle invention, et composée de savants et d'ingénieurs distingués, parmi lesquels nous citerons MM. Abria, doyen de l'Académie des sciences, Alphand, ingénieur des ponts-et-chaussées, président de la société philomatique; Manès, ingénieur en chef des mines, et Souriaux, inspecteur des bateaux à vapeur, s'est rendue dans les ateliers de MM. Maldant et C<sup>ie</sup>, et a constaté la supériorité de cette marche ainsi que les avantages économiques réalisés par l'application du système E. Maldant.

L'exposition de Bordeaux pourra, à juste titre, se prévaloir d'avoir exhibé publiquement cette intéressante combinaison qui, nous le croyons aussi, est destinée à rendre à l'industrie d'inappréciables services. — Havas.

— M. Thomas Wood a fait une application entièrement nouvelle de la photographie; il s'en est servi pour mettre en évidence la nature probable du corps du soleil. Le corps du soleil est-il solide ou gazeux, ou tous les deux à la fois? Les astronomes ne sont pas d'accord sur ce point. Les apparences particulières des taches, et les changements qu'elles subissent, tendent à faire admettre que, quel que puisse être en lui-même le globe du soleil, il est certainement entouré d'une enveloppe gazeuse; et le fait découvert par M. Arago, que la lumière directe du soleil n'est pas polarisée, tend à

prouver que cette enveloppe est une flamme. Voici par quelles expériences M. Wood croit pouvoir confirmer cette opinion, aujourd'hui la plus généralement admise. Il a pris, dans la chambre obscure et sur une même plaque photographique, qu'il faisait avancer successivement, une série de huit images du soleil, obtenues, la première par une exposition presque instantanée, la seconde par une exposition un peu plus longue, et ainsi de suite. En examinant ensuite attentivement ces images, il a vu : 1<sup>o</sup> qu'elles différaient notablement de grandeur, et que leur diamètre allait constamment en augmentant jusqu'à une certaine limite, à mesure que le temps de l'exposition était plus long; 2<sup>o</sup> que le centre de chaque image était beaucoup plus impressionné que les bords. Ce dernier fait, déjà connu, prouve simplement que la lumière de la portion centrale du soleil est plus intense ou plus énergique que la lumière des bords. Mais que signifie l'accroissement du diamètre de l'image? M. Wood a pris dans la chambre obscure des images successives de la flamme d'une chandelle et d'un bec de gaz, et il a constaté que, comme pour le soleil, les dimensions des images croissent comme le temps de l'exposition. Il a opéré de la même manière sur la lumière Drummond, c'est-à-dire sur un morceau de chaux rendu incandescant par un jet enflammé d'oxygène et d'hydrogène, et il a vu, cette fois, qu'au contraire le diamètre de l'image restait sensiblement le même, par des temps d'exposition très-différents; sauf, toutefois, une légère auréole due à l'atmosphère gazeuse qui entoure la chaux. La lumière du soleil agit donc, non pas comme la lumière des corps solides, mais comme la lumière des corps gazeux; il est donc probable que sa surface est une enveloppe gazeuse.

Nous donnons l'analogie de M. Wood pour ce qu'elle vaut, en profitant de cette occasion pour annoncer la prochaine apparition d'un mémoire de M. Chacornac, qui résoudra, d'une manière presque complète, tous les problèmes relatifs à la constitution de la surface du soleil. Des observations suivies et faites dans des conditions toutes nouvelles, lui ont prouvé, jusqu'à l'évidence, que les phénomènes des taches des pénombres, des facules, etc., avaient lieu au sein d'une atmosphère gazeuse.

(Cosmos.)

— Une correspondance de Constantinople, adressée au *Salut public* de Lyon, donne les détails suivants sur l'engagement auquel a pris part M. le colonel Dupreuil, dans la Dobrubscha :

Un escadron avait été envoyé en reconnaissance par le général Yousof. Le commandant de cette petite colonne, le colonel Dupreuil, courut à l'ennemi en le voyant, sans calculer la différence numérique de ses soldats et des Russes. Son cheval, plus vigoureux que ceux de ses spahis, l'amena le premier au milieu des Cosaques, qui l'entourèrent; le cheval frappé de deux coups de feu à bout portant tomba mort, entraînant ce brave officier dans sa chute. M. Dupreuil fut en même temps criblé de coups de lance.

L'esprit rapace des Cosaques lui sauva la vie. Tandis qu'ils s'efforçaient de lui enlever ses pistolets et son sabre, dont il faisait un terrible usage, ses soldats, électrisés par son exemple et bien dirigés par l'ordonnance et par la trompette du colo-

nel, et par un de leurs chefs placés en sous ordre, tombèrent sur l'ennemi, dégagèrent leur commandant, le déposèrent en lieu de sûreté, et se mirent à la poursuite des Cosaques. Ils tuèrent une trentaine d'hommes, firent des prisonniers, et perdirent cinq ou six hommes de leur côté.

M. Dupreuil a reçu huit coups de lance qui ont porté; mais les blessures ne sont heureusement pas graves, elle n'atteignent aucun organe essentiel. Il est en ce moment à Varna et sera prochainement transporté ici. Par une singulière coïncidence, les journaux de France ont apporté la nomination de M. Dupreuil au grade de chef d'escadron dans le régiment de cuirassiers dont il est momentanément détaché. M. Dupreuil avait été antérieurement instructeur de cavalerie dans l'armée ottomane.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le *Moniteur* publie la convention conclue entre la France et l'Angleterre, qui assure une égale répartition des prisonniers russes entre les deux pays.

Il annonce, en outre, que l'Angleterre et la France ont décidé, d'accord, la destruction des fortifications de l'archipel d'Alaud et l'évacuation de Bomarsund. — Havas.

Le 29, dans l'après-midi, après avoir présidé le conseil des ministres, après avoir donné diverses audiences, l'Empereur est allé par la place de la Concorde, qu'il a visitée, et, par la grande avenue des Champs-Élysées, au bois de Boulogne. — Havas.

« Bayonne, mercredi 30 août. — D'après des bruits accrédités à Madrid, le 27 août, il serait question d'une modification dans le cabinet espagnol. M. Coradi remplacerait, à la marine, le général Salazar.

« La *Gazette de Madrid* publie le décret royal en vertu duquel le corps des gardes de la Reine est supprimé. » — Havas.

« Bayonne, 30 août, au soir. — Un mouvement insurrectionnel a eu lieu, le 29, à Madrid, à l'occasion du départ de la reine Marie-Christine.

« Les troupes, réunies à la garde nationale, ont enlevé quelques barricades qui avaient été élevées, et ont comprimé l'insurrection. » — Havas.

CHRONIQUE LOCALE.

Les justiciables sont prévenus que l'audience du Tribunal de commerce aura lieu lundi prochain 4 septembre, à 11 heures précises;

Et qu'à partir du 4 septembre, jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre, les autres audiences n'auront lieu que de quinzaine en quinzaine: le lundi, à midi, comme d'habitude.

TAXE DU PAIN du 1<sup>er</sup> Septembre 1854.

— Première qualité.

Les cinq hectogrammes..... 18 c. 75 m.

— Seconde qualité.

Les cinq hectogrammes..... 16 c. 25 m.

— Troisième qualité.

Les cinq hectogrammes..... 13 c. 75 m.

revenir sans vous. Ah! bien oui, le baron ferait un beau vacarme. Allons, mon cher lieutenant, donnez-moi le bras et partons.

Cette persistance ne fit que fortifier Rocquevert dans son opinion primitive.

— Après tout, réfléchit-il, que je sois enfermé ici ou là-bas, peu importe... Mieux vaut même subir ici ma peine..... peut-être pourrai-je apercevoir mon infidèle, ma belle traîtresse.

Il poussa un soupir et se laissa conduire par le chevalier de Vagnac.

— Allons, voilà qui s'appelle s'exécuter de bonne grâce, observa le Gascon en emmenant l'officier.

Puis, avant de sortir, il mit la tête à la fenêtre, et, s'adressant à un laquais qui attendait en bas, il lui enjoignit de déménager et de conduire au château la valise et le cheval de M. de Rocquevert.

Le lieutenant s'apprêtait dans son âme à voir bientôt les pointes percer sous le velours. Il s'attendait que, la porte du château franchie, son prétendu ami de Gascogne deviendrait son geôlier, et que l'hospitalité qu'on lui offrait avec tant de grâce, ne serait autre chose qu'un emprisonnement. Déjà même il avait sous les yeux la chambre obscure où il serait enfermé par les soins du baron.

Avec de telles prévisions, combien Rocquevert ne fut-il pas étonné, quand, à la place du cachot qu'il attendait,

le chevalier l'introduisit dans l'appartement d'honneur du château. L'officier n'en revignait pas. D'abord, il crut que c'était là un provisoire magnifique dont on voulait lui donner un avant-goût sommaire, pour lui rendre plus sensible par le contraste la tristesse de son logement définitif.

Aussi se tourna-t-il vers son conducteur :

— Où donc allons-nous, monsieur le chevalier?

— Ici, Monsieur, nous sommes arrivés. Vous êtes chez vous. L'appartement que M. le baron vous destine, il souhaite qu'il soit de votre goût.

Ce que disant, le chevalier de Vagnac fit la révérence et se retira.

L'officier fut tombé des nues qu'il n'eût pas été plus surpris et plus blessé, il faut le dire, car tous ces faits se coordonnaient pour confirmer de point en point ses appréhensions de la veille.

Le gentilhomme était dans la situation de celui qui verrait s'accomplir tous les accidents annoncés par une funeste prophétie.

La prédiction du diplomate se réalisait avec une ponctualité alarmante. On le recevait à merveille dans ce même château, d'où deux mois auparavant on l'avait presque chassé. Qui pourrait dénombrer tous les subterfuges auxquels l'imagination du galant militaire s'accrocha avant de retomber sur la terrible explication dont l'honneur de Sylvanire avait tant à souffrir.

— Serais-je le jouet d'une mystification diplomatique, se demanda-t-il, ou me prendrait-on pour un autre? Ressemblerais-je par hasard à quelque personnage de l'armée ennemie?

Cette réflexion poussa Rocquevert à se regarder dans une glace de Venise. Il se trouva pâle, affaibli, amaigri.

— Vrai Dieu! continua-t-il, cela se pourrait bien; je ne me reconnais plus moi-même, il n'est donc pas étonnant qu'on doute de mon identité. C'est cela. Sur quelque faux rapport, le gouverneur m'aura pris, qui sait, pour quelque prince déguisé peut-être. Et ce chevalier de Vagnac, qui ne doute de rien, aura consommé la méprise.

Ainsi, d'une supposition à l'autre, Rocquevert finit par conclure que ce qui pourrait arriver de plus heureux pour la vertu de Sylvanire et pour son honneur à lui, ce serait d'être expulsé rondement de ce logis.

— Pourvu qu'on me chasse! pensait le lieutenant. Si on me laisse ici, tout est perdu, même l'honneur!

(La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 29 AOUT.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 100.

5 p. 0/0 hausse 40 cent. — Fermé à 73 95.

BOURSE DU 30 AOUT.

4 1/2 p. 0/0 hausse 60 cent. — Fermé à 100 60.

5 p. 0/0 hausse 65 cent. — Fermé à 74 60.

P. GODET, propriétaire-gerant.



Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué, demeurant à Saumur, rue du Temple, n<sup>o</sup> 22.

### PURGE

*Des hypothèques légales.*

Suivant acte passé devant M<sup>e</sup> Duterme, notaire à Saumur (Maine-et-Loire), qui en a gardé minute, et l'un de ses collègues, les 8 et 15 juillet 1854, enregistré;

Le sieur René Perdriau, cultivateur, demeurant commune de Verrie, arrondissement de Saumur,

» Ayant agi au nom et comme mandataire du sieur Jean Bastard, charbon, demeurant à Paris, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie, n<sup>o</sup> 3, aux termes de sa procuration spéciale, » à l'effet de la vente dont il va être parlé, passée devant M<sup>e</sup> Moreau et l'un de ses collègues, notaires à Paris, le 17 mai 1854, dont le brevet original, enregistré et légalisé, se trouve joint et annexé à la minute de l'acte devant M<sup>e</sup> Duterme desdits jours 8 et 15 juillet 1854,

A vendu, savoir:

1<sup>er</sup> A René Foucher, cultivateur, demeurant au Mihervé, commune de Courchamps,

Un morceau de terre, situé au canton des Boutifolles, commune de Courchamps, contenant 15 ares 85 centiares, joignant au couchant Pimot, au nord un coteau, au midi Macheteau, au levant Pierre Sancier;

2<sup>em</sup> A Jean Cognée, cultivateur, demeurant à Courchamps;

1<sup>o</sup> La moitié à prendre au levant, en partageant en long du nord au midi, d'un morceau de terre contenant 15 ares 12 centiares, situé mêmes canton et commune, joignant au levant Braud, au nord Guion, au couchant André Pimot, au midi Sébille;

2<sup>o</sup> et la moitié à prendre également au levant, en partageant aussi en long, du nord au midi, d'un morceau de vigne, contenant 12 ares 50 centiares, situé aux mêmes canton et commune, joignant au levant Braud, au nord Pierre Pimot, au couchant Pierre Bourin, au midi Marteaux;

3<sup>em</sup> A André Pimot, aussi cultivateur, demeurant à Courchamps.

L'autre moitié, à prendre au couchant de chacun des deux morceaux qui viennent d'être désignés, et dont la première moitié est vendue à Cognée;

4<sup>em</sup> Et à André Michel, cultivateur, demeurant au Mihervé, dite commune de Courchamps:

1<sup>o</sup> Un morceau de terre et vigne, contenant 17 ares 55 centiares, situé aux mêmes canton et commune, joignant au levant Braud, au nord le coteau, au midi Hallio et au couchant Pierre Pimot;

2<sup>o</sup> Et un morceau de terre contenant 14 ares 85 centiares, situé aussi mêmes canton et commune, joignant au couchant Boutin, au nord le coteau, au midi Boireau, au levant Braud.

L'époque de l'entrée en jouissance desdits biens, de la part des acquéreurs, a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 1854.

Ces ventes ont été faites sans garanties de part ni d'autre des conte-nances ci-dessus indiquées, les différences en plus ou en moins, s'il s'en trouvait et quelles qu'elles fussent, devant tourner au profit ou à la perte des acquéreurs; et, encore, à la charge par ces derniers

1<sup>o</sup> De souffrir les servitudes passives, apparentes ou occultes, qui peuvent grever les biens à eux vendus, sauf à s'en défendre et à profiter de celles actives, s'il en existe, le tout à leurs risques et périls et sans recours contre le vendeur;

2<sup>o</sup> De payer les impôts à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1854;

3<sup>o</sup> D'entretenir les marchés existant avec les vigneron et de payer les façons faites;

4<sup>o</sup> D'entretenir également tous baux

verbaux à moitié qui auraient pu avoir été faits des biens vendus, les acquéreurs devant partager la récolte avec les fermiers;

5<sup>o</sup> Et de supporter les frais dudit contrat de vente, duquel ils doivent aussi supporter en commun, au marc-le-franc de leur prix, les frais de transcriptions et ceux des formalités de purge des hypothèques légales qu'ils se sont obligés de faire remplir.

Et, en outre, lesdites ventes ont été faites moyennant, savoir:

Celle au profit du sieur Foucher, la somme de 178 francs 50 centimes, qui a été payée comptant aux termes du contrat qui en contient quittance;

Celle au profit du sieur Cognée, la somme de 163 francs 84 centimes, qui a aussi été payée comptant aux termes dudit contrat qui en contient quittance;

Celle au profit du sieur Pimot, pareille somme, payée comptant par le contrat qui en porte quittance;

Et celle au profit du sieur Michel, la somme de 384 francs 32 centimes, sur laquelle 100 francs ont été payés comptant, aux termes de l'acte qui en contient quittance; quant au surplus de ce prix, il a été stipulé payable en l'étude de M<sup>e</sup> Duterme, notaire, moitié dans un an et moitié dans deux ans, à partir du jour de l'acte de vente, avec intérêts à raison de cinq pour cent par année, à partir du 11 juin 1854.

Les précédents propriétaires, sont:

1<sup>o</sup> Ledit sieur Jean Bastard, charbon, demeurant à Paris, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, n<sup>o</sup> 3, marié, sous le régime dotal, avec Marie Portier, sa femme, demeurant avec lui;

2<sup>o</sup> Et Jean-Denis Bastard, son père, décédé à Courchamps, le 6 décembre 1853, époux de Anne Ruais, aujourd'hui sa veuve.

« De la procuration passée devant » ledit M<sup>e</sup> Moreau, et son collègue, » notaires à Paris, ledit jour 17 mai » 1854, à laquelle ladite Marie Portier, » épouse Bastard a concourue avec » son mari, et dont le brevet original » se trouve annexé à la minute du con- » trat de vente devant M<sup>e</sup> Duterme » dont extrait précède.

Il résulte que les mandats ont donné audit René Perdriau, entr'autres pouvoirs, ceux de: « Vendre à » l'amiable ou par adjudication aux » enchères publiques, six pièces de » terre et vigne, situées aux terroirs » de Boutifol et Epairé, commune » de Courchamps, canton de Mon- » treuil-Bellay, arrondissement de » Saumur (Maine-et-Loire), appartenant personnellement et en propre à » M. Bastard; et ce, aux personnes, » prix, charges, clauses et conditions » que le mandataire avisera; fixer » les époques d'entrée en jouissance, » toucher et recevoir le prix en prin- » cipal et intérêts de ladite vente, » soit comptant, soit aux termes con- » venus, etc., etc. »

Pour parvenir à la purge des hypothèques légales, pouvant grever les biens à eux vendus, lesdits sieurs Fouché, Cognée, Pimot et Michel, en leursdites qualités d'acquéreurs, ont fait déposer une copie collationnée du contrat de vente et de la procuration dont extraits précèdent, au greffe du Tribunal civil de Saumur, ainsi qu'il résulte d'un acte dressé en ce greffe, le onze août mil huit cent cinquante-quatre, enregistré; et, par exploit de Mauriceau, huissier à Saumur, en date du vingt-quatre dudit mois d'août mil huit cent cinquante-quatre, aussi enregistré, ils ont fait signifier et certifier ce dépôt à M. le Procureur impérial près le dit Tribunal, avec déclaration que ceux du chef desquels il pourrait être formé des inscriptions pour raison d'hypothèques légales existantes indépendamment de l'inscription, n'étant pas connus, ils feraient publier cette notification conformément à l'article 696 du Code de procédure civile.

Pour cette poursuite de purge, lesdits sieurs Fouché, Cognée, Pimot et Michel ont constitué M<sup>e</sup> Chedeau, avoué, demeurant à Saumur.

Saumur, le 30 août 1854.

(465)

CHEDEAU.

Etude de M<sup>e</sup> LABICHE, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, n<sup>o</sup> 11.

### PURGE LÉGALE.

Suivant exploits de Mauriceau, huissier à Saumur, et Salmon, huissier à Longué, en date des 23 et 24 août 1854, enregistrés; et à la requête de M. René Rivain, marchand boucher, et de dame Madeleine Jacquemard, sa femme, demeurant ensemble à Saumur, lesquels ont fait élection de domicile en l'étude M<sup>e</sup> Labiche, avoué à Saumur;

Notification a été faite:

1<sup>o</sup> A M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de première instance de Saumur, en son parquet, sis au Palais-de-Justice de cette ville;

2<sup>o</sup> A dame Marie Couléon, épouse du sieur René Coisnin, propriétaire et cultivateur, ladite dame demeurant avec son mari à Saint-Philbert-du-Peuple (arrondissement de Baugé, Maine-et-Loire);

3<sup>o</sup> Au s<sup>r</sup> Gaspard Poupart-Chénaye, propriétaire, demeurant à Longué, au nom et comme subrogé-tuteur de mineur Hippolyte Mauxion, issu du premier mariage d'entre la dame Coisnin sus-nommée et le s<sup>r</sup> Mauxion;

De l'expédition dûment en forme d'un acte fait au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, le 10 août 1854, enregistré, constatant le dépôt fait ledit jour audit greffe, par M<sup>e</sup> Labiche, avoué des époux Rivain, sus-nommés, de l'expédition d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> Baudry, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, le 8 juillet 1854, enregistré, et duquel il résulte que les époux Coisnin, sus-nommés, ont vendu aux époux Rivain, sus-nommés, une pièce de terre, située commune de Villebernier, au lieu de la Touche, contenant quatre-vingt-huit ares, et joignant au levant Tesnier, au nord l'acquéreur et autres, au couchant Morin, et au midi le chemin de la Touche.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de 2,700 francs payable le 25 décembre 1854.

Les exploits sus-énoncés contenaient déclaration:

1<sup>o</sup> Aux sus-nommés, que ladite notification leur était ainsi faite, conformément à l'article 2,194 du Code Napoléon, pour qu'ils eussent à requérir dans le délai de deux mois, à partir du jour de ladite notification, savoir: M. le Procureur impérial, au profit de qui de droit, la dame Coisnin à son profit, et le sieur Poupart-Chénaye au profit du mineur Mauxion, telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils jugeraient grever la pièce de terre sus-désignée, et qu'à défaut de le faire dans ledit délai et i-celui expiré, ladite pièce de terre passerait ès-mains des époux Rivain, franche et libre de toutes dettes et charges pour raison d'hypothèques légales non inscrites;

2<sup>o</sup> A M. le Procureur impérial, que les anciens propriétaires de la pièce de terre ci-dessus désignée étaient, outre les vendeurs:

1<sup>o</sup> Renée Tesnier, veuve de René Coisnin, décédée à Villebernier;

2<sup>o</sup> Jean Tesnier et Renée-Vincente Guiocheau, sa femme, père et mère de la sus-nommée, décédés;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions d'hypothèques légales n'étant pas connus des époux Rivain, ces derniers feraient publier ladite notification dans les formes prescrites par la loi.

Fait et rédigé par l'avoué licencié soussigné, à Saumur, le 28 août 1854. (466) Signé: LABICHE, avoué.

Etude de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur, n<sup>o</sup> 79, rue d'Orléans.

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En un ou plusieurs lots,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur,

Le dimanche 24 septembre 1854,

à midi,

Un PRÉ, appelé le pré *Amard* ou *Amant*, situé dans les Fautrayes, commune de Saint-Lambert-des-Levées, entouré de fossés, contenant 2 hectares 41 ares 67 centiares, joignant au levant la Petite-Boire, au midi la Grande-Boire, au nord les Grands-Fautrayes, et au couchant M<sup>lle</sup> Dupin, ou ses représentants.

Ce pré est affermé par bail authentique, 275 fr., plus les impôts à la charge du fermier.

S'adresser, pour traiter, avant l'adjudication, à M. et M<sup>me</sup> BELUZE, de Paris, ou à M<sup>e</sup> DION, notaire.

Où donnera toutes facilités pour les paiements. (467)

Etude de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur, 79, rue d'Orléans.

Le lundi 11 septembre 1854, à midi,

### IL SERA VENDU.

Par adjudication, en l'étude de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur,

UNE MAISON, située à Saumur, rue de Fenet, n<sup>o</sup> 99, occupée par M. Ferrand père, fondateur, et composée d'une boutique, arrière-boutique, cuisine, cour, latrines, caves dans le roc avec une fontaine, plusieurs chambres hautes et basses avec greniers.

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à M<sup>e</sup> DION. (468)

### BAIL

Par Adjudication

### DU DROIT DE CHASSE

Dans les Landes et Marais de la commune de Rou-Marson,

### ET DU DROIT D'EXTRACTION

Des Carrières de Grès dans les Landes de la même commune.

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur,

Le dimanche 10 septembre 1854, à midi.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire, ou au Secréariat de la Mairie de Rou-Marson. (469)

### CHIEN PERDU.

Il a été perdu, mardi, dans les rues de Saumur, un chien couchant, braque, ayant des taches jaunes, répondant au nom de *Pif*, et portant un collier en cuir verni, sur lequel est le nom de M. Delavan.

Il y aura récompense. (470)

### A VENDRE

### UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Doucan, avec écurie, cour et jardin, occupée par M. Kerneis.

S'adresser à M. JUCHAULT, rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 103, à Saumur;

Où à M<sup>e</sup> CHASLE, notaire en ladite ville. (386)

### A VENDRE

Pour cause de départ,

UN CHEVAL de selle ou de voiture, dont le signalement suit: 13 ans, 1 mètre 62 centimètres, gris clair-pommelé (de race arabe.)

S'adresser à M. de CHAUMONTEL, capitaine à l'École. (456)

### A VENDRE

### DEUX JOLIS CHIENS COURANTS,

Agés de 2 ans.

S'adresser au bureau du journal.

Saumur, P. GODET, imprimeur.